

Féminisme et syndicalisme: peut-on objectiver le savoir militant ?

ANNE-MARIE DEVREUX

In Delphine Naudier et Maud Simonet (*dir.*), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagement*, éd. La découverte, Paris, 2011, pp. 62-79.

Quel est le sens de l'engagement du sociologue, comme scientifique, vis-à-vis de la société, quand ce ou cette sociologue est aussi acteur ou actrice militant(e), souhaitant, comme tel (le), agir pour changer la société? En quoi l'expérience acquise dans le militantisme, quand les deux domaines d'intervention militante sont le féminisme et le syndicalisme, peut-elle « faire science » et à quelle condition? Ces questions conduisent à poser celles de ce qu'est le savoir, de ce qu'est ou n'est pas la « science », de ce que sont l'objectivité et la démarche d'objectivation. Et, aussi, à s'interroger sur les positions que le ou la scientifique occupe « hors science » : lui valent-elles des difficultés dans la reconnaissance et la légitimité scientifiques de ce qu'il ou elle dit? Interrogations qui passent d'abord par une démarche réflexive sur son propre itinéraire.

Un itinéraire militant et professionnel

Chercheuse au CNRS en titre depuis 1979, j'ai d'abord connu la précarité pendant six ou sept ans auparavant. Cette expérience a marqué la suite de mon itinéraire et assurément induit mon engagement dans le syndicalisme, qui constitue pour moi une pratique nécessaire, évidente, défense des droits des travailleurs de mon secteur professionnel, et des miens par conséquent. Je ne conçois pas d'exercer une activité professionnelle sans être syndicalement impliquée, au moins au degré minimal d'une adhésion à une organisation syndicale. Je pourrais ajouter que venant d'une famille monoparentale dans laquelle le chef de famille, ma mère, était fonctionnaire en mobilité ascendante (elle avait passé des concours pour subvenir seule aux besoins de ses quatre enfants), mon fort attachement à ce que les syndicats appellent le

« service public de la recherche » tient à l'influence de cette appartenance maternelle explicitement revendiquée à la fonction publique. Le développement et la diffusion des connaissances représentent selon moi un investissement collectif qu'une nation doit financer, au profit de toute sa population et des générations à venir. Ces prises de position traduisent ma foi en l'utilité sociale de la recherche au service de tous.

Au cours d'un cursus initial d'économie, j'ai été formée à l'analyse marxiste des systèmes économiques, à l'articulation des niveaux du réel —l'économique, le social, l'idéologique—, au matérialisme historique, ainsi qu'à la nécessité d'articuler les niveaux macro et micro dans la compréhension des phénomènes sociaux. Les études de sociologie ne sont venues qu'ensuite. Mon attention à la rigueur méthodologique et conceptuelle me vient plus de l'économie que de ma formation sociologique, qui s'est faite aussi « sur le tas », au cours de mon itinéraire de chercheuse sur contrat. Dans ma génération, ce profil n'est pas rare, d'autant que dans les années 1970 et 1980 la recherche contractuelle a souvent requis des approches pluridisciplinaires. Les choix qui caractérisent ma démarche de sociologue prennent quant à eux leur source dans ma brève formation de philosophie en terminale littéraire : une enseignante marxiste m'a donné le goût de l'histoire des idées et de la genèse des concepts qu'elle nous apprenait à regarder comme des productions sociohistoriques. Encore aujourd'hui, je vois dans un exposé sur l'histoire de la notion de nombre le point de départ de mon goût pour l'épistémologie. Depuis des années, mon projet de sociologue consiste en effet à élaborer un appareillage conceptuel qui permette de tirer pleinement parti de la découverte féministe des « rapports sociaux de sexe » et à traquer leurs modalités de fonctionnement dans différents espaces sociaux, et non pas à nourrir la connaissance de tel ou tel champ de pratique. Ainsi, aujourd'hui, je ne peux me dire spécialiste d'aucun domaine établi de la sociologie, et c'est un choix. En revanche, à force d'en creuser les caractéristiques et les modalités d'action, je crois que j'ai acquis une certaine facilité à décrypter ce qui relève du fonctionnement des rapports sociaux de sexe et de la domination masculine, dans quelque champ que ce soit.

La « découverte » des rapports sociaux de sexe fut en réalité très collective et s'est faite à travers des réseaux de chercheuses, comme moi, au croisement du féminisme et du scientifique. Avoir été syndiquée et syndicaliste depuis le début de mon activité salariée est sans conteste une prise de position par rapport à ma sphère professionnelle et fait complètement partie de mon identité de « travailleuse de la recherche ». Cette expression qui n'a plus cours, ou si rarement, permet pourtant de nommer une réalité : la recherche est une activité professionnelle assurée par des individus qui connaissent des conditions de travail, des rythmes, des problèmes salariaux, des revendications, des rapports hiérarchiques, etc.

Quelque temps jeune adhérente de base, j'ai été rapidement insérée dans des commissions nationales de travail, dans une section locale que j'ai ensuite largement et longtemps animée, puis responsable pendant six années au niveau national. Après avoir changé d'appartenance syndicale, et aussi de fonction professionnelle en ayant en charge la responsabilité d'un laboratoire, je suis redevenue simple adhérente.

Dans le champ scientifique, la position du syndicaliste reste ambivalente : il est souvent regardé comme un mauvais chercheur, faisant du syndicalisme parce qu'il n'est pas assez bon pour s'investir totalement dans la recherche et ne se pense pas lui-même assez valable pour investir dans la carrière. Mais il occupe aussi une position forte : il est la personne vers qui on se tourne dès qu'on ne comprend pas le fonctionnement de l'organisme, en l'espèce le CNRS, ou en toute occasion où l'on n'a pas le temps de s'informer sur les changements institutionnels. On attend alors du syndicaliste qu'il prenne ce temps pour les autres et, dès que quelque chose ne marche pas, on peut entendre : « Mais que font les syndicats ? »

Ainsi, je tiens l'activité de recherche pour une activité salariée de production, d'une production particulière mais pas plus qu'une autre : la production de connaissances qui, dans aucune société, n'est indépendante du système socioéconomique et idéologique dans laquelle elle se développe.

En outre, je suis féministe, mais pas « organisée » dans un groupe féministe, ayant de ce fait mis longtemps à oser me dire « féministe »... jusqu'à ce que j'admette —je le savais mais je devais encore l'admettre— que le féminisme est précisément autre chose qu'un mouvement organisé. En tout cas, il n'est pas que cela : le féminisme est un mouvement « ouvert » et laisse la place à toutes sortes et tous niveaux d'engagement. Il est inséparablement un mouvement de pensée et un mouvement d'action.

Dans ma discipline, je défends le point de vue féministe : j'assume et tente de faire reconnaître que ce point de vue mettant au jour l'oppression des femmes permet d'atteindre le fonctionnement réel de la société, qui ne serait pas apparu s'il n'avait pas été adopté. J'y reviendrai. Il y a donc place pour (et même nécessité) des sciences sociales féministes. Ce « point de vue féministe en science » a longtemps été loin de produire un capital de reconnaissance, ce que l'engouement actuel de quelques-unes de nos institutions françaises ou européennes pour le genre pourrait faire oublier.

La pensée féministe peut-elle produire une pensée scientifique, peut-elle « faire science » ?

En assumant de faire de la recherche féministe en sociologie, en quoi puis-je affirmer que, ce faisant, je produis bien un savoir scientifique ? Que la recherche adoptant un point de vue féministe en science produit bien des connaissances répondant aux critères de scientificité et non pas des « opinions » déguisées en science ?

Jusqu'au début des années 1970, la question des inégalités entre les sexes, autrement dit des conséquences de la domination masculine, était quasiment absente de la sociologie, bien que de grands auteurs « classiques » se soient interrogés sur la différence des sexes¹ et que certains, comme Engels pour ne nommer que lui, aient abordé la question de l'exploitation du travail des femmes par les hommes, évoquant même l'idée de classes de sexe. Jusque dans les années 1960, la discipline spécifiait le cas des femmes par rapport au cas général, dont elle ne disait pas qu'il recouvrait, logiquement, le seul cas masculin. Des militantes du mouvement féministe ont alors démontré que les divers aspects pris par les inégalités subies par les femmes « faisait système » et constituaient une « oppression commune » à toutes les femmes. Elles l'ont fait de manière scientifique, en montrant chiffres à l'appui que le travail domestique est exclu du calcul de la production intérieure brute, alors que les mêmes tâches achetées par les ménages sous forme de « service » dans la sphère marchande sont non seulement payantes, mais à l'origine d'une valeur ajoutée dans la production nationale². Cette approche féministe a aussi été l'une des premières à contester la manière dont sont constituées des catégories d'analyse jusque-là considérées comme d'une validité incontestable, en l'occurrence ici la production intérieure brute et, partant, la « production » ou encore le « travail » (et le « hors travail », les « loisirs », les « tâches domestique » — travail ou hors travail?—, etc.). Ces définitions, sous leur apparence d'objectivité économique et sociale, cachent en fait une division du travail et une production non reconnue socialement, que Christine Delphy a appelées la « production domestique ». Aujourd'hui, grâce aux travaux des chercheuses féministes, même l'Insee a intégré, dans la formulation des items de ses enquêtes, l'idée que le travail domestique est une composante du travail, et que la production domestique est une composante, non marchande, de la

¹ Cf. Danielle Chabaud-Rychter, Virginie Descoutures, Anne-Marie Devreux et Eleni Varikas (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre* Relecture critiques de Max Weber à Bruno Latour, La découverte Paris, 2010.

² Christine Delphy, « l'ennemi principal », *Partisans*, numéro spécial « libération des femmes », novembre 1970, réédité dans Christine Delphy, *l'Ennemi principal*. Tome I : Économie politique du patriarcat, Syllepse, Paris, 1998.

production. Plus personne n'oserait dire que le travail domestique n'est pas un « travail » sous prétexte qu'il est effectué gratuitement par une moitié de la population au service de l'autre moitié.

Parallèlement, sur le plan épistémologique, le biais androcentrique des observations des ethnologues a été démontré. Il les conduisait à ne pas prendre en compte les activités des femmes et leur contribution au fonctionnement et à la survie des sociétés étudiées, ou encore à occulter des pratiques féminines ou à les agréger sans le dire aux pratiques masculines indûment considérées comme modèle général de comportements sociaux³.

Les chercheuses féministes ont appelé ce moment de lecture critique des sciences sociales au masculin et de contestation des catégories savantes un moment de « rupture épistémologique » car c'est à partir de là qu'on a pu commencer à penser les catégories de sexe comme le résultat non de faits de nature, mais d'un état de la division du travail et d'un rapport social. Les rapports entre les hommes et les femmes ont pu alors être pensés comme un rapport social spécifique, ayant son propre développement historique et sa propre dynamique tout en étant articulé aux autres rapports sociaux, de classe, de race, de génération.

Qu'elles se déclarent ou non féministes, les chercheuses travaillant sur les rapports sociaux entre les sexes n'ont cessé d'être renvoyées à leur « subjectivité » de femme par leurs collègues chercheurs, par exemple par les évaluateurs ou dans les revues de sociologie. Parce qu'elles montraient des inégalités de sexe, ces auteures se trouvaient infériorisées et exclues de ces revues scientifiques, leurs articles étant systématiquement minorés et leur pensée invalidée. Bien qu'elles soient aujourd'hui encore souvent remises en question dans leur existence ou fragilisées par le manque de moyens institutionnels, plus personne n'oserait clamer que ces recherches ne sont pas scientifiques.

Pour contrer cette invalidation, notre réponse a été l'invention de modalités de recherche nous permettant de faire front collectivement: la mise en réseaux solidaires pour rendre visibles nos travaux, la production de nos propres publications, et aussi l'appui sur des chercheuses féministes à l'étranger et sur leurs propres réseaux ou nos institutions communes (congrès pluriannuels, réseaux au sein des grandes associations professionnelles de la sociologie, etc.).

Dans l'article qu'il fit paraître en 1990 dans Actes de la recherche en sciences sociales, sur la « domination masculine » (huit ans avant la publication de son ouvrage homonyme), Pierre Bourdieu commençait par une mise en garde à l'égard des chercheuses féministes: « Il reste que le meilleur des mouvements politiques est voué à faire de la mauvaise science et, à terme, de la mauvaise politique, s'il ne parvient pas à convertir ses pulsions subversives en inspiration critique —et d'abord de lui même⁴. » Cela sans référer, quelque vingt ans après leur publication, aux travaux devenues largement accessibles des chercheuses féministes évoquées plus haut. On oubliera bientôt la réception de l'ouvrage de Bourdieu sur la domination masculine, mais, à sa sortie, tout s'est passé dans la grande presse comme si cet auteur avait « découvert » (au sens de découverte scientifique) la question de la domination des femmes par les hommes. En tout cas, l'ouvrage de Bourdieu a joué favorablement dans la reconnaissance du domaine scientifique du genre, ce qui n'est qu'un des effets, injuste, agaçant, mais politiquement bien utile en l'occurrence, des rapports de domination des hommes sur les femmes dans le champ scientifique, puisqu'un grand sociologue mâle parvenait en un ouvrage à faire ce que n'avaient pu encore réaliser des dizaines de chercheuses féministes⁵. Cela illustre ce que dit Colette Guillaumin: « L'expression

³ Nicole-Claude Mathieu, « Homme-culture et femme-nature ? », L'Homme, vol.XIII, n°3, juillet-septembre, 1973, p. 101-113, réédité in Nicole-Claude Mathieu, l'Anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe, côté-femmes, Paris, 1991.

⁴ Pierre Bourdieu, « La domination masculine », Actes de la recherche en sciences sociales, n°84, 1990, p. 2-31.

⁵ Anne-Marie DEvreux, Éric Fassin, Helena Hirata, Ilana Löwy et Catherine Marry, propos recueillis par Marc Bessin et Irène Jami, « la critique féministe et la domination masculine », Mouvements, n°24, novembre-décembre, 2002.

institutionnalisée de la conscience du dominant et de sa vue de la situation est la seule à être publiée, diffusée et glosée. Cela se nomme "théorie", de plein droit. Tandis que la pensée qui s'élabore chez les dominés [...] n'est jamais appelée théorie. » Pour cette sociologue féministe, les théories sont « la forme intellectuelle de rapports sociaux déterminés ». Et d'ajouter : « Que certaines analyses puissent passer pour neutres et purement objectives est un effet de la domination⁶. »

Que ce soit dans le domaine professionnel ou dans la vie syndicale, mon intérêt pour les processus produisant les inégalités entre les sexes a, de fait, toujours rencontré le doute de mon milieu professionnel et syndical, au moins au cours des vingt premières années. De tels sujets, une telle démarche devaient prouver plus que d'autres leur valeur scientifique. Ce doute *a priori* fait clairement partie des réalités de la domination masculine et du fonctionnement des rapports sociaux de sexe.

Pratique de la recherche « engagée » : réflexions sur les contraintes qu'impose aux dominé(e)s la minorisation de leur pensée

Pour illustrer mon propos sur le double engagement militant du féminisme et du syndicalisme, j'ai choisi de partir d'un travail syndical sur les inégalités entre les sexes dans mon organisme de recherche, le CNRS, plutôt que d'une recherche faite dans le cadre de mon activité professionnelle. Plus qu'une étude supplémentaire sur les femmes dans le programme de recherche personnel des militantes qui l'ont réalisé, ce travail syndical a d'emblée été conçu comme un outil de lutte syndicale.

En tant que membre élue du Comité national de 1995 à 1998, j'ai siégé dans les jurys d'admissibilité pour les concours de recrutement de chercheurs au CNRS et pour le passage du corps des chargés de recherche à celui des directeurs de recherche, qui représente la promotion la plus importante de la l'arrière des chercheuses et chercheurs. Une opération très sélective puisque, dans ma discipline, environ quatre à cinq personnes étaient alors retenues pour quarante à cinquante candidatures en moyenne.

Mes recherches et, en particulier, la construction que j'ai faite des rapports sociaux de sexe comme rapports transversaux, présents et actifs dans tous les secteurs de la société m'ont évidemment entraînée à regarder comme un fait social les inégalités dont je voyais les femmes être victimes dans ces concours. Par ailleurs, une enquête militante faite dans cette période a montré que la plus grande précarité au CNRS allait avec la plus grande féminisation des fonctions, ce qui recoupe une tendance générale dans la société. Le CNRS semblait donc être un secteur d'emploi comme les autres du point de vue des inégalités entre les sexes.

À cette époque comme aujourd'hui, les femmes représentaient 95 % des personnels administratifs —à tel point que, jusque dans les années 1980-1990, c'était la seule catégorie de personnel qui avait droit au féminin: on disait les « administratives » mais les « chercheurs ». Les corps de chercheurs en comptaient 30 %, et cette proportion n'a quasiment pas varié depuis la création du CNRS en 1946 (entre 31 % et 34 %, jamais au dessus, soit une femme chercheuse pour deux hommes chercheurs). Atteindre le haut de la hiérarchie de chaque corps reste exceptionnel pour les femmes.

Avec quelques autres chercheuses, ingénieures et techniciennes du même syndicat, nous avons mis en place une commission de travail dont l'objectif était de prouver à la direction du CNRS qu'il y avait bel et bien des inégalités de traitement des candidatures féminines dans les concours et que cela entraînait des discriminations à tous les niveaux. Plus que de montrer l'absence de femmes à certains postes ou l'existence d'une division sexuelle du travail dont, finalement, chacun, chacune avait bien conscience,

⁶ Colette Guillaumin, « femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sociologie et société*, vol. XIII, n°2, 1981, réédité in Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature, Côté-femmes*, Paris, 1992, p.219-221.

nous voulions mettre en évidence les processus par lesquels l'organisme reproduisait d'année en année ces inégalités entre les sexes. A terme, notre objectif militant était de permettre une action sur ces processus et de pousser la direction à ne pas se contenter du constat de son impuissance devant des faits supposés être « de nature » : les femmes s'autocensureraient et ne chercheraient pas à faire carrière, s'excluant elles-mêmes des fonctions menant au haut de la hiérarchie, toutes représentations qui constituent, nous le savions par nos recherches, une argumentation spontanée des dominants face aux inégalités.

Un long et méticuleux travail nous a permis de reconstituer des données chiffrées sur la base de documents officiels établissant le bilan des campagnes de concours annuels de chercheurs. Un travail ardu du fait des difficultés rencontrées pour accéder à des documents administratifs qui n'étaient pas systématiquement envoyés aux syndicats. Nous avons réussi à systématiser les données portant sur tous les départements scientifiques et toutes les disciplines représentées au CNRS, de la physique ou la chimie aux sciences de la vie, des sciences de l'univers aux sciences humaines et sociales.

En rapportant d'un côté le nombre de lauréates au nombre de candidatures féminines et, de l'autre, le nombre de lauréats au nombre de candidatures masculines, il est apparu que le taux de succès féminin ainsi dégagé était de 7,8 % tandis que le taux de succès masculin était de 8,9 % pour le concours d'entrée au CNRS (niveau chargé de recherche 2e classe) ; pour le concours permettant le passage du corps de chargés de recherche à celui des directeurs de recherche, seule progression de carrière vraiment importante dans un itinéraire de chercheur, le taux de succès féminin était de 4,6 % pour 7,4 % pour le taux de succès masculin (l'étude porta sur les concours chercheurs des années 1997 à 1999 inclus). Bien qu'elles aient déjà été systématiquement en nombre inférieur, les candidatures des femmes aux concours chercheurs étaient, sauf très rares exceptions (les meilleures années, dans un ou deux des quarante jurys d'admissibilité émanant des sections du Comité national), plus maltraitées que les candidatures des hommes. Ce qui signifie concrètement qu'à l'autocensure des femmes au moment de se présenter aux concours s'ajoutait un avantage systématique, dans toutes les disciplines, donné aux candidatures des hommes.

Mieux (ou pire !), plus la porte d'entrée était étroite, par exemple lorsqu'un seul poste était mis au concours au lieu de trois ou quatre⁷, plus les candidatures masculines étaient favorisées. Ainsi, le recrutement d'année en année consolidait l'inégalité des effectifs de femmes et d'hommes au CNRS. Et, comme ailleurs dans la fonction publique ou dans la société française, plus on se trouvait à un niveau élevé de la hiérarchie, plus les effectifs féminins étaient modestes.

Mettant à mal l'idée des membres du Comité national et de nos camarades syndicaux selon laquelle les communautés scientifiques les plus féminisées étaient les plus égalitaires, nos diagrammes sur lesquels étaient situées l'ensemble des disciplines (des sections du Comité national) montraient au contraire que des secteurs très féminisés comme les sciences humaines et sociales ainsi que les sciences de la vie se trouvaient opposés sur l'axe des discriminations de sexe : tandis que les premières étaient en effet moins défavorables aux femmes que les autres départements, les secondes, bien que leurs effectifs soient largement féminins, étaient particulièrement réticentes à la promotion des femmes.

En dépit de la représentation des membres des jurys selon laquelle ils avaient pris en compte les candidates et les candidats à proportion de leur présence respective parmi l'ensemble des candidatures, il s'opérait un classement entre ces admissibles qui aboutissait à ce que, au moment des jurys d'admission, ce soit les hommes qui, parmi les admissibles, décrochaient finalement les postes. Parmi les admissibles, il y en avait qui étaient donc plus admissibles que les autres ; c'est précisément le rôle du classement, mais cette opération était clairement discriminante pour les candidatures féminines.

⁷ C'est le cas notamment lorsqu'un concours est « fléché » sur une thématique particulière et non pas ouvert en général à l'ensemble de la discipline.

Tout au long de cette étude, notre préoccupation a été de faire la démonstration de la « preuve » de ce que nous avançons contre les présupposés du public auquel nous nous adressons; un public de scientifiques qui n'a pas manqué de faire valoir que, sur de très petits échantillons de populations (par exemple dans le cas des effectifs de chercheurs de chaque discipline au CNRS, et plus encore de populations de candidats et candidates à tel ou tel concours), l'existence de tels processus de discrimination n'était pas prouvée par des pourcentages, que les pourcentages ne voulaient en l'occurrence rien dire. Construisant des indicateurs extrêmement rigoureux, nous avons choisi de fixer le seuil de fiabilité de nos indicateurs de façon très restrictive: nous avons soumis nos résultats à un test statistique de façon à savoir si les différences observées dans le traitement des candidatures masculines d'une part (effectifs d'admissibles rapportés aux effectifs de candidats hommes) et des candidatures féminines d'autre part étaient statistiquement significatives. Ce « test » donne les « chances de se tromper » : nous avons estimé qu'avec dix chances sur cent de se tromper nos résultats étaient significatifs d'une discrimination, et qu'entre dix à vingt chances de se tromper nos résultats n'indiquaient qu'une tendance à la discrimination. Ce qui veut dire, en clair, que nos résultats auraient été encore plus révélateurs de discriminations si nous nous étions donné des garde-fous un peu plus souples, mais avec une chance plus grande d'extrapoler faussement nos conclusions.

La question de la preuve et de l'objectivité scientifique de nos résultats nous tenait particulièrement : nous parlions de femmes, un problème socialement perçu comme mineur ou anecdotique, et nous étions des femmes parlant de discriminations subies par des femmes. D'une certaine façon, nous parlions de nous-mêmes et, en cela, étions particulièrement sujettes au soupçon de subjectivité ou d'intérêt personnel. En outre, ce travail fut effectué non dans un laboratoire mais dans un espace syndical (en pratique, le soir ou le week-end), ce qui lui conférait une nature scientifiquement douteuse. Je pense aujourd'hui que nous nous sommes nous-mêmes bridées, non dans les perspectives ouvertes et les coups de culot que nous avons eus en assurant une information militante immédiate sur nos résultats —ainsi, notre courrier aux sections du Comité national a créé, à l'époque, un début de prise de conscience un peu brutal dans les jurys et a été soutenu et repris par plusieurs présidents de ces sections. C'est sur la démonstration de l'ampleur et du caractère systémique des discriminations que nous nous sommes bridées.

La suite a été une sorte de lutte d'influence institutionnelle : alors que nos résultats étaient enfin publiés, plusieurs rapports officiels ont montré l'existence de telles inégalités de sexe dans l'enseignement supérieur, la recherche et même la fonction publique en France et dans les pays de la Communauté européenne. Des directives européennes ont incité les administrations des États membres à s'emparer de la question. En 2001 fut mise en place la Mission pour la place des femmes au CNRS. En 2003, le ministère de la Recherche et la direction générale du CNRS signèrent un accord-cadre en vue de « promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les carrières scientifiques ». Mais, après la diffusion des résultats de notre étude, l'institution a préféré faire appel à quelques chercheuses très visibles dans le champ des études sur le genre plutôt qu'aux syndicalistes que nous étions. Il est pourtant certain que notre action de dénonciation a été à l'origine de la prise de conscience au sein du CNRS d'une réalité « objective »... Sans qu'on assiste pour autant à la réduction effective de ces inégalités: malgré un accord-cadre signé en 2003 entre le ministère de la Recherche et le CNRS sur l'amélioration de la place des femmes, celui-ci, à l'occasion de la remise des « cristaux », qui sont aux ingénieurs et aux techniciens ce que les « médailles » sont aux chercheurs, a, en 2004, pour la première fois depuis des années, tout simplement oublié de récompenser ne serait-ce qu'une seule femme, alors même que les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans ces catégories professionnelles.

Preuve scientifique ou non, prise de conscience ou non, ces exemples signifient que les faits résistent et que la division des fonctions, les hiérarchies et la division du pouvoir entre les sexes restent

essentielles au fonctionnement de l'organisme. Celui-ci démontre ainsi sa capacité à utiliser les paradoxes du rapport social de sexe en paraissant faire progresser la question puisque, au niveau des discours, les femmes sont maintenant censées pouvoir trouver leur « place » au CNRS. Mais les hommes doivent pouvoir conserver la leur, dans les faits.

Pour conclure, quelques réflexions sur l'objectivité

Comme je l'ai dit, l'engagement militant est, par opposition au travail scientifique, immédiatement soupçonnable de subjectivité: la défense pratique des dominés dans les rapports sociaux est associée à l'idée d'une incapacité des militants à « mettre à distance » les objets d'étude, à construire des objets d'étude objectivables et à manier des méthodes objectivantes. La défense des droits relèverait de l'affectif, de l'attachement aux personnes dominées et serait une démarche incapable de raisonner sur des faits, en particulier des faits sociaux.

Au départ de la démarche militante syndicale évoquée plus haut était une connaissance pratique de l'infériorisation des femmes et de la domination masculine dans le champ professionnel de la recherche. Cette connaissance, cette expérience de la domination ont-elles produit du savoir parce qu'elles ont été scientifiquement élaborées ou étaient-elles déjà un savoir (mais un « savoir » non reconnu) qu'il fallait transformer en connaissance « objectivée » par le biais d'une approche mathématique ? Pouvait-on tirer une « théorie des inégalités entre les sexes au CNRS » sans passer par cette démonstration scientifique attestant de capacités de scientificité et d'objectivation? La réponse est non. Non pas parce que ce n'était pas déjà une connaissance du fonctionnement social, mais parce que cette connaissance n'était pas recevable comme « savoir » par cette microsociété qu'est la communauté scientifique.

Dans son ouvrage *Science de la science et réflexivité*⁸, Pierre Bourdieu, qui me semble n'avoir jamais été aussi clairvoyant que lorsqu'il a analysé le champ scientifique, donne la définition suivante: « L'objectivité est un produit social du champ (scientifique) qui dépend des présupposés acceptés dans ce champ, notamment en ce qui concerne la manière légitime de régler les conflits (par exemple la cohérence entre les faits et la théorie)⁹. » Plus loin, il ajoute : « Le fait ne devient vraiment un fait scientifique que s'il est reconnu¹⁰. » Et, citant Merleau-Ponty, il souligne que « l'objectivité dépend de "l'accord d'une classe d'observateurs au sujet de ce qui est enregistré sur les appareils de mesure dans telle situation expérimentale bien précise"¹¹ ».

C'est sans doute la conscience que nous avons des exigences sociales de cette définition qui nous a poussées à n'accepter nos résultats comme probants que si nous avons au moins 90 chances sur 100 d'être dans le vrai, alors que notre connaissance « sensible » de femmes victimes des inégalités ne valait pas reconnaissance du fait comme un fait « vrai ». Il était politiquement essentiel pour nous que, s'agissant de démontrer des discriminations de sexe dans notre propre champ professionnel, la méthode pour mettre au jour nos résultats de militantes syndicalistes rencontre l'accord des scientifiques qui nous entouraient, qu'ils soient ou non syndicalistes, camarades de notre syndicat ou responsables administratifs de l'organisme.

Bourdieu nous invite à nous interroger sur les conditions sociales de ce qu'il appelle une « validité conventionnelle », c'est-à-dire une validation de l'expérience ou de la démonstration selon des conventions sociales. Reprenant Popper, il définit donc l'objectivité scientifique comme un « accord

⁸ Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Raisons d'agir, Paris, 2001.

⁹ *Ibid.*, p. 141.

¹⁰ *Ibid.*, p. 144.

¹¹ *Ibid.*, p. 146.

social entre des subjectivités », un « produit intersubjectif du champ scientifique¹² ». L'objectivité est une « intersubjectivité », un accord entre des « subjectivités » à un moment donné, dans des conditions données. Il faut donc que les conditions de l'acceptation d'un fait social comme fait significatif pour la science (la sociologie) soient remplies pour que ce fait soit reconnu comme fait scientifique. C'est exactement ce qui est arrivé au « genre », et exactement ce qui est arrivé aux « inégalités hommes/femmes au CNRS ».

Le champ scientifique est un champ de lutte: « [...] la lutte scientifique [...] a pour enjeu le monopole de la représentation scientifiquement légitime du "réel"¹³ », et c'est ainsi que le réel est constitué en arbitre de la recherche. Bourdieu a cependant oublié qu'à l'instar de tous les champs le champ scientifique n'est pas qu'un espace de lutte entre agents du champ, mais qu'il est traversé par les rapports sociaux fondamentaux, notamment les rapports sociaux de sexe. La lutte entre scientifiques pour le pouvoir d'énoncer ce qui est légitimement scientifique ou ne l'est pas s'appuie sur les rapports sociaux entre les sexes et la domination masculine. Les luttes de légitimité passent par les rapports sociaux de sexe : la validation des résultats concernant la domination masculine dans ce champ professionnel particulier qu'est la recherche dépend de l'état des rapports entre les sexes. Elle se fait entre scientifiques, mais entre scientifiques sexués, occupant des places différentes dans la domination masculine. D'où la longue dénégation de l'importance, pour la sociologie elle-même par exemple, des résultats des recherches sur les femmes. Quand la démonstration de la position minorée des femmes est devenue irréfutable, le rapport de forces a commencé à se déplacer (c'est d'ailleurs à ce moment-là que les hommes sont entrés dans le domaine de la sociologie du genre).

Selon Max Weber, « on présuppose [...] que le résultat du travail scientifique est important au sens où il "mérite d'être connu". Et c'est de là que découlent, à l'évidence, tous nos problèmes. Car ce présupposé, à son tour, ne peut être démontré par les moyens de la science¹⁴ ».

Pour ce qui concerne la sociologie comme science, il me semble, pour conclure, que la démonstration de l'opportunité d'une démonstration scientifique se fait sur la corde raide, une corde tendue entre les réalités (situées, historiques, sociales) du monde scientifique lui-même et les réalités étudiées par la sociologie. Je pense, comme Colette Guillaumin, qu'« on n'analyse jamais que pour changer, pour intervenir », que ce soit pour intervenir sur la réalité sociale ou sur la réalité physique. « Penser, c'est déjà changer. Penser un fait, c'est déjà changer ce fait¹⁵ », nous rappelle Guillaumin. Penser un fait social, c'est d'abord le faire advenir comme tel, à travers la lutte qu'il est nécessaire de mener pour l'imposer comme fait « réel » et comme fait méritant d'être connu¹⁶. Concernant l'infériorisation sociale des femmes et la domination masculine, c'est-à-dire les rapports sociaux de sexe, « la découverte de la logique sociale là-dérrière cachée est le fruit d'une synthèse entre révolte, activisme, analyse et conscience¹⁷ » ; ce qui me semble correspondre exactement à la démarche de production de connaissance des effets de la domination masculine au CNRS, telle que nous l'avons mise en œuvre dans un cadre syndical, à l'aide des acquis des sciences sociales féministes.

¹² *Ibid.*, p. 162-163.

¹³ *Ibid.*, p. 137.

¹⁴ Max Weber, *La Science, profession et vocation*, *op. cit.*, p. 36.

¹⁵ Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, *op. cit.*, 1992, p. 239.

¹⁶ Max Weber, *La Science, profession et vocation*, *op. cit.*, p. 36.

¹⁷ Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, *op. cit.*, 1992, p. 239.